

## DES BREVES, DES BREVES, DES BREVES...

### LE PNR DE LA SAINTE BAUME

Créé par décret le 20 décembre 2017, le parc naturel régional (PNR) de la Sainte-Baume a été inauguré le 3 juin 2018. C'est le 8ème de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et le 52ème de France. Articulé autour du massif de la Sainte-Baume (point culminant 1.142m d'altitude), il concerne 26 communes et deux départements, le Var et les Bouches du Rhône.

Ce territoire, d'une nature exceptionnelle, proche de Marseille, Aix en Provence et Toulon, compte 58.500 habitants. Il présente des paysages diversifiés, de nombreuses richesses géologiques et souterraines, un important patrimoine culturel et spirituel ainsi qu'un fort potentiel forestier (70% de la surface totale), agricole

(1.400 exploitations) et touristique. On y compte 279 espèces protégées.

La mission du PNR<sup>1</sup> est de protéger et valoriser ce patrimoine tout en favorisant un certain développement économique. Elle consiste aussi à organiser l'accueil du public pour des activités de nature. Les « cafistes » de ce territoire pourront en particulier continuer à pratiquer la randonnée pédestre, l'escalade, le vélo de montagne et la spéléologie. D'autres activi-

tés sont également présentes : le vélo, le cyclotourisme, le vol libre...

Comme le préconise le « [plan d'action national en faveur du milieu montagnard 2015-2020](#) » il serait opportun que les comités départementaux concernés soient invités (ou s'invitent !) à participer aux groupes de concertation et de travail relatifs à la gestion de ce nouveau parc naturel régional.

Jean-Pierre BURAUD

<sup>1</sup> voir [LMM n°54](#) de décembre 2017

► [Pour en savoir plus](#)

### ET LE 53<sup>ÈME</sup>, CELUI DE L'AUBRAC

Le PNR de l'Aubrac a été créé par décret le 23 mai 2018. Il occupe une superficie de 2.282 km<sup>2</sup> et est réparti sur 64 communes et trois départements : l'Aveyron, la Lozère et le Cantal, une grande partie étant dans la région Occitanie.

Il s'étend sur le plateau d'Aubrac et les régions voisines. Son altitude varie de 220 mètres à 1.469 au signal de Mailhebiau.

Cette création est le fruit d'un long travail de préparation. Porté par les relances de productions traditionnelles du plateau et par le développement du tourisme, le projet émerge dans les années 1970, mais le lancement de la démarche date des années 2000.

Qui pense « Aubrac » pense race bovine, fromages et couteaux de Laguiole, sans en oublier le patrimoine médiéval, les chemins de Compostelle, la transhumance et les paysages exceptionnels. En tout, un bon choix de destination de vacances !

Michèle PONCET

► [Pour en savoir plus](#)



Dans l'Aubrac © Yves Pradeilles

► [Consulter le sommaire page 6](#)

## LE PARC NATIONAL DE LA VANOISE EN MARCHÉ VERS LA RÉCONCILIATION

Le divorce profond entre l'établissement qui gère le parc national de la Vanoise, les élus et à travers eux les populations locales a été révélé lors du processus d'adhésion à la charte aboutissant à un échec majeur, seules deux communes ayant accepté cette adhésion alors que cette même démarche avait connu un franc succès dans les autres parcs nationaux.

Au lendemain de ce constat, le nouveau conseil d'administration (CA) a souhaité analyser plus en profondeur la situation et a sollicité le soutien neutre du Conseil Départemental de la Savoie afin d'engager un audit et de définir les actions nécessaires à une réconciliation.

Un plan d'action en 17 chantiers a été validé par le CA intitulé « 17 chantiers pour renouer le dialogue ». Afin de faciliter sa mise en œuvre et que les élus reviennent autour de la table, le président a démissionné laissant la place à la vice présidente du Conseil Départemental, Rozenn Hars (une cafiste de longue date) aidée en cela par une nouvelle directrice.



Col de la Vanoise © Lionel Lafosse

Dès sa prise de fonction la présidente du CA a lancé la mise en place de ces groupes de travail. A ce jour 8 sont engagés : stratégie touristique, stratégie de communication, redéfinition des portes et entrées du parc, recueil des données environnementales, pratique des sports de nature, police de l'environnement, patrimoine bâti.

Les membres de la FFCAM sont très présents dans ce processus participant à ces huit chantiers et en animant quatre.

Ces groupes de travail ont réussi à mobiliser les élus, les populations locales ainsi que les partenaires du PNV ; la qualité des échanges et les premiers plans d'action laissent penser que nous assistons à la reprise d'un dialogue fructueux, passage obligé d'une réconciliation.

Denis PLAZE

## LA LIAISON ENTRE BONNEVAL-SUR-ARC ET VAL D'ISÈRE REMISE À L'ORDRE DU JOUR

En 2008, la Cour des Comptes a émis des recommandations afin que les stations de sports d'hiver changent de modèle économique considérant que « le marché international du ski était arrivé à maturité (400 millions de skieurs en 2011, 330 en 2017), qu'en France le constat était celui d'une baisse du nombre de skieurs, en particulier chez les jeunes générations, que les stations françaises n'avaient pas saisi l'ampleur des changements climatiques et du choc à venir, que le « tout ski » ne pouvait plus être le modèle économique ».

La Cour des comptes constatait l'année passée que ses recommandations avaient été peu entendues et nous assistons depuis quelques mois à une recrudescence de projets d'aménagement dans les Alpes du nord.

Un projet a retenu en particulier l'attention du Comité Départemental Savoie de la FFCAM, celui de la commune de Bonneval-sur-Arc consistant à créer de toutes pièces en site vierge un nouveau hameau (entre Bonneval et l'Ecot), le hameau du Vallonnet. Ce projet d'Unité Touristique Nouvelle (UTN) a été soumis le 18 juin à la commission « Espaces et urbanisme » du comité de massif des Alpes ; puis le préfet coordonnateur de massif prendra, par arrêté, la décision de l'autoriser ou non.

Rappelons que le comité de massif des Alpes est une instance de concertation dont le rôle principal consiste à veiller à la prise en compte des spécificités de la montagne dans les politiques publiques. Il est constitué de 69 membres issus de 3 collèges électoraux : les élus (majoritaires), les représentants des activités économiques et les représentants d'associations.

Des liens importants existent entre la FFCAM et Bonneval sur Arc, classé plus beau village de France et emblématique à une époque d'un développement respectueux de la montagne. En particulier trois refuges FFCAM y sont installés. Pour autant, le CD 73 a déposé un avis défavorable dans le cadre de la procédure de consultation.

Cette décision est d'abord motivée par des raisons économiques, la commune s'engageant dans la spirale qui consiste à faire plus d'hébergement pour rentabiliser les remontées mécaniques qui elles-mêmes doivent se développer afin de rentabiliser les investissements immobiliers. Elle est liée en second lieu aux impacts du projet sur le milieu naturel mais surtout au constat que la commune ne dispose à ce jour que de 25 km de pistes de ski, espace insuffisant pour répondre aux besoins de la nouvelle clientèle visée. Le dossier étudie en conséquence les possibilités d'extension du domaine skiable et compte tenu des caractéristiques du relief, les seules extensions possibles se révèlent être la liaison entre Val d'Isère et Bonneval via le cœur du Parc National de la Vanoise en passant par le corridor écologique le liant au parc national Italien du Grand Paradis, projet de seconde étape qui nous amènerait à exprimer notre ferme opposition.

Ainsi, devant les enjeux importants de ce dossier, le comité de Savoie se propose de rencontrer les autorités municipales de Bonneval-sur-Arc pour évoquer les nombreuses questions soulevées par le projet, ainsi que les projets d'activités et d'investissements de la FFCAM qui pourront de leur côté contribuer à l'animation sportive et touristique de la haute vallée de la Maurienne.

Jean-Pierre BURAUD, Denis PLAZE

## L'ARRÊTÉ DE NÉOUVIELLE RETIRÉ

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté est succinct : « l'arrêté conjoint n° 2018/01 du 16/01/2018 est retiré »

En janvier 2018, le Président du Conseil départemental des Hautes Pyrénées avait pris un arrêté réglementant la circulation et instaurant un droit d'entrée sur le territoire de la commune d'ARAGNOUET. Celui-ci avait soulevé de nombreuses réactions et beaucoup d'émotions suite à ces restrictions d'accès à nos montagnes.

Saluons l'action de l'association Libre Pyrénées « ALIPY » et de nos CAFistes locaux, pour ce résultat, mais restons vigilants.

Des projets de gestion de la surfréquentation seront probablement repris ultérieurement, ici et ailleurs, mais souhaitons que cela se fasse alors avec une concertation préalable.

Michèle PONCET

## FUTUR PARC NATIONAL FORESTIER

Le projet de charte du futur parc national des forêts de Champagne et Bourgogne vient d'être publiée. France Nature Environnement s'inquiète dans un communiqué de presse de l'absence d'ambition de ce projet. Il sera par exemple toujours possible de faire des coupes rases du bois, de planter des résineux, de pratiquer la chasse à courre...

► [Lire le CP](#)

### EXTRAIT DE LA CHARTRE MONTAGNE

« Aujourd'hui, et depuis l'avènement de la Charte de l'Environnement, la FFCAM considère la sauvegarde de la montagne comme une responsabilité collective et individuelle toujours plus actuelle.

Ne pas poursuivre clairement dans cette voie nous disqualifierait auprès des générations futures, car les agressions contre le patrimoine naturel ne cessent de se multiplier. »

## LA CHASSE EN ISÈRE : UNE COHABITATION DIFFICILE AVEC LES PRATIQUANTS DE LA MONTAGNE

L'Isère a connu plusieurs accidents graves de chasse ces dernières années dont une personne tuée sur un chemin forestier dans le massif de Belledonne en 2015.



Dans le cadre de la procédure de nouvel arrêté pour l'ouverture de la chasse dans le département, une consultation était organisée par la Préfecture, accessible en ligne mais sans qu'aucune communication n'ait été faite pour inviter les citoyens à y participer. C'est ainsi qu'un média local alertait sur cette consultation dis-

crète quelques jours avant la date limite.

Finalement, grâce à la mobilisation de quelques médias et d'associations, 800 avis auraient tout de même été recueillis à la dernière minute, avec « 758 avis défavorables à la pratique de la chasse durant les trois mois d'été » pour certaines espèces, tel que prévu par le nouvel arrêté, soit près de 95 % des avis. De plus, 116 personnes auraient réclamé « un jour de non chasse le week-end ». Seul un avis était favorable à l'arrêté... qui a tout de même été validé !

Malgré les efforts consentis par les fédérations de chasse sur les questions de sécurité ces dernières années, nos pratiques en montagne, qu'elles soient personnelles, en clubs ou lors d'événements, sont impactées par l'activité de la chasse et nous nous sentons démunis pour gérer les dangers potentiels.

Tout comme de nombreuses associations et citoyens, le Comité Départemental de l'Isère demande que la fréquentation des espaces naturels par les promeneurs et les pratiquants de la montagne soit prise en compte et qu'au moins un jour de non chasse soit mis en place le week-end.

L'interdiction de la chasse dans les zones les plus fréquentées semble une évidence pour limiter les dangers mais n'a toujours pas été mise en place.

Un vrai travail de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés semble nécessaire afin de faire évoluer dans le bon sens la situation, alors qu'aujourd'hui, les travaux censés réduire les conflits liés à la chasse sont pilotés par la Préfecture et la Fédération de Chasse, même si notre comité est tout de même convié aux réunions.

Vincent MARTIN

► [En savoir plus](#)

## RÉINTRODUCTION DE DEUX OURS DANS LES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

C'est le 27 mars dernier que le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire a fait part de sa volonté : « Réintroduire deux ours dans les Pyrénées Atlantiques ».

Le Préfet des Pyrénées Atlantiques a pris en charge l'organisation de la concertation à ce sujet, entre le 23 avril dernier et le 11 juin 2018. Durant cette période de multiples réunions ont été mises en place, que ce soient des réunions administratives, des échanges entre les services préfectoraux ou bien avec des usagers de la montagne.

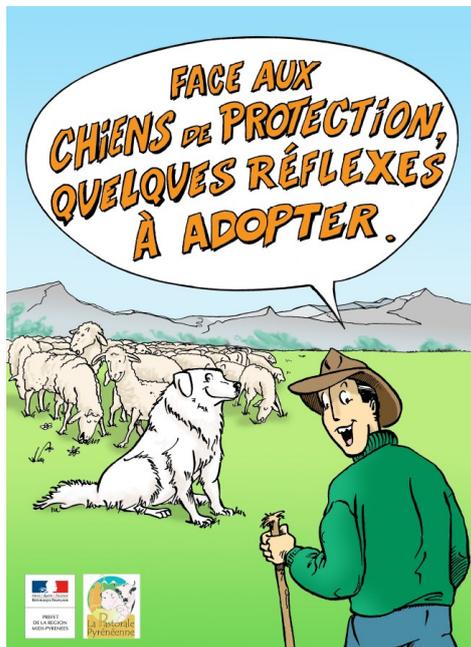
L'objectif étant d'organiser un dialogue permettant d'assurer le succès de la réintroduction de deux ours dans les Pyrénées Atlantiques. Cette concertation visait à favoriser la cohabitation de l'homme et de l'ours en :

- renforçant le suivi de ce dernier,
- en simplifiant et en accélérant les procédures d'aide aux éleveurs,
- en améliorant le système d'indemnisation.

Le Plan d'Actions Ours se déroulera sur la période 2018-2028.

Les usagers de la montagne sont donc concernés. Entre autres questions, deux se posent :

- Qu'en est-il de la gestion de la chasse dans certains secteurs ? La formation et l'information des chasseurs ?
- Quelle réflexion sur la présence de chiens de protection ? C'est l'axe central du dossier « [La pastorale Pyrénéenne](#) », association qui joue un rôle très important.



► Bande dessinée sur la conduite à adopter face aux chiens de protection [à télécharger ici](#)

Cette dernière apporte une aide aux éleveurs sur tout le massif : conseils, aides directes assurant le suivi génétique des « Patous », ceux-ci protégeant efficacement les troupeaux de moutons des prédateurs.

Lors de la consultation par le préfet, les représentants « des usagers de la montagne » étaient issus de divers groupes professionnels et de fédérations diverses. C'est ainsi que des représentants du Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques de la FFCAM n'ont pas hésité à rappeler le rôle des chiens de protection, afin d'éviter tout risque d'accident, affirmant pour cela qu'il est nécessaire de faire connaître le comportement à adopter et de mettre au point des méthodes d'information incluant des conduites d'actions de sensibilisation.

A la fin de la période des diverses réunions, rencontres, le préfet des Pyrénées Atlantiques a rendu le 18 juin 2018 un rapport qu'il a remis au ministre M. Nicolas HULOT. C'est en quelque sorte un état des lieux de la situation, tant dans les Pyrénées Atlantiques que dans les Hautes Pyrénées et l'Ariège.

Aujourd'hui suite aux concertations sur la stratégie pyrénéenne de la biodiversité, il est proposé une consultation publique : « Participation du public sur le dossier de demande d'autorisation d'introduction de deux ours dans les Pyrénées Atlantiques » du lundi 25 juin, au mercredi 25 juillet 2018, 12h.

Nous vous invitons à adresser vos remarques, observations diverses en allant sur le [site de la préfecture](#).

Annie-Solange VIROLEAU

## OÙ EN EST LA BIODIVERSITÉ ?

L'Observatoire National de la Biodiversité vient de publier son bilan 2018 : « [Menaces sur le vivant : quand la nature ne peut plus suivre](#) » qui met en perspective les derniers faits marquants concernant l'état alarmant de la biodiversité en France.

► [Pour télécharger le rapport](#)



## UN OUVRAGE POUR CONCILIER PRATIQUE SPORTIVE ET ENVIRONNEMENT

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes a publié en mai 2018 un cahier technique intitulé « Cours d'eau encaissés et pratique du canyonisme ».

Sous la coordination de Pascal Faverot, Benoit Pascault et Olivier Peyronel ont rédigé ce cahier avec l'appui de nombreux contributeurs d'entités institutionnelles ainsi que des fédérations ou associations de professionnels impliqués dans la pratique du canyonisme. Plusieurs membres de la Commission Fédérale Canyon de la FFCAM ont ainsi apporté leur contribution dans la rédaction et dans l'illustration de ce document.

Parmi les milieux naturels d'exception, certains font l'objet d'un engouement croissant pour des usages de loisirs. Les cours d'eau encaissés en font partie, avec un fort développement des activités de sports de nature. Aussi, il nous a semblé important de travailler avec les fédérations sportives, des experts et les représentants des usagers pour, dès à présent, proposer ensemble une vision com-



© Olivier Gola

mune des enjeux liés à ces milieux et des solutions collectives qui permettent de concilier l'usage et la préservation des enjeux écologiques.

Ce cahier technique propose donc de mieux comprendre, à la fois, les enjeux naturalistes liés à ces cours d'eau encaissés et ceux liés aux pratiques sportives ; un regard croisé qui s'appuie sur les expériences positives mises en œuvre en Auvergne-Rhône-Alpes et ailleurs, et permet de favoriser de nouvelles approches de gestion partagée.

Ce document de synthèse dresse un tableau complet des sites de pratiques, de la pratique actuelle du canyonisme et des enjeux qui les lient, au fil de trois chapitres :

- Découvrir : des écosystèmes, des espaces à partager
- Patrimoine : des valeurs naturelles, paysagères et culturelles
- Agir : concilier l'usage et la préservation du patrimoine.

► [A télécharger](#)

Didier RAPPIN, président de la commission fédérale Canyon

## L'AVENIR DES HAUTES MONTAGNES DU MONDE

La quatrième « Sustainable Summits Conference » portant sur l'avenir des hautes montagnes du monde, dont la FFCAM et l'UIAA étaient partenaires, s'est tenue à Chamonix du 12 au 14 juin dernier.

L'idée, lancée aux Etats-Unis pour donner voix à la mobilisation autour des impacts humains sur les glaciers du Denali (Alaska), a abouti dès 2010 à une première conférence aux Etats-Unis suivie de deux autres : Colorado en 2014 puis Nouvelle Zélande en 2016 (Aoraki /Mount Cook National Park). C'était le tour de la France d'organiser cette année l'évènement avec le soutien de la fondation Petzl et celui de l'Office du tourisme de Chamonix pour la logistique. Au cours de ces 3 jours, de nombreux thèmes ont été abordés : de l'effet du changement climatique sur les glaciers et la stabilité des sommets rocheux aux impacts sur les populations locales,



Wolfgang Cramer, membre éminent du GIEC auquel le prix Nobel de la paix a été décerné en 2007 - [suivre son intervention](#) © Nacho Grez

en passant par la surfréquentation de certains parcs nationaux, la gestion des déchets (depuis les excréments humains jusqu'aux installations obsolètes), l'éducation à l'environnement, l'esprit « refuge », etc. Nouveauté de l'édition 2018 : une large place a été donnée au rôle joué par la haute montagne dans nos sociétés. Des chercheurs, des responsables associatifs, des gestionnaires d'espaces protégés, des élus, des chefs d'entreprise de seize pays ont échangé sur ces thèmes variés dans le souci partagé de protéger ce patrimoine commun inestimable que représentent les hautes montagnes du monde.

L'intérêt et la progression de la démarche d'inscription du massif du Mont-Blanc au patrimoine mondial de l'Unesco ont été discutés lors d'une conférence/débat ouverte au public. Cette démarche réunit l'assentiment des décideurs locaux des trois pays concernés ainsi que celui de nombreuses associations dont Pro Mont-Blanc.

Après ces trois jours d'échanges fructueux, conclus par une intervention vidéo du ministre Nicolas Hulot, les participants ont souhaité continuer ce dialogue dans d'autres massifs : la prochaine étape se déroulera à Katmandou fin mai 2020.

Hélène DENIS, Vincent NEIRINCK

- [Pour en savoir davantage](#)  
 ► [Suivre les interventions](#)

## CONFERENCE ANNUELLE CIPRA 2018

Cette année, la rencontre annuelle de la Cipro (Commission Internationale pour la Protection des Alpes) a eu lieu fin mai à Bled en Slovénie et avait pour thème « Tourisme alpin – qualité de vie incluse ! ».

Plus de 200 participants venus de toutes les Alpes (dont certains représentants de clubs alpins) ont pu échanger, lors de conférences, ateliers et témoignages, sur les enjeux actuels du tourisme. Partout dans les Alpes, on rencontre des exemples de destinations attirant un nombre élevé de visiteurs mettant à mal l'environnement naturel et humain. Certaines montagnes ne sont pas épargnées par ce tourisme de masse (comme le Mont Blanc). Mais de nombreuses initiatives émergent à différentes échelles pour inventer une vie et un tourisme soutenable dans les territoires de montagne. Des exemples locaux ont notamment été présentés, comme celui du village de Jezersko, devenu le 26 mai le premier « [village d'alpinistes](#) »<sup>1</sup> de Slovénie, pour souligner sa volonté de proposer un tourisme alternatif respectant les espaces naturels.



Forêt de Triglav © Vincent Martin

Le séjour s'est poursuivi pour certains par une mise en pratique dans le parc national du Triglav, dans des forêts remarquablement préservées.

Vincent MARTIN

► [En savoir plus](#)

<sup>1</sup> le label des villages d'alpinistes a été lancé en 2008 par le Club Alpin Autrichien

### PUBLICATION :

Fédération française des clubs alpins et de montagne  
24 avenue de Laumière 75019 Paris <http://www.ffcam.fr>

Directeur délégué de la publication : Marie-Laure Tanon,  
vice-présidente FFCAM

Ont collaboré à ce numéro : Jean-Pierre Buraud, Hélène Denis, Vincent Martin, Vincent Neirinck, Denis Plaze, Michèle Poncet, Didier Rappin, Marie-Laure Tanon, Annie Viroleau.

## LA CHARTE MONTAGNE EN RÉÉDITION

La Charte Montagne vient d'être rééditée, elle sera disponible en version papier à partir de septembre. Vous pouvez déjà la consulter en avant-première sur le [site de la FFCAM](#).

► [pour la commander](#)



## EVENEMENTS...

- **QLMB** : Il n'est pas trop tard pour organiser ce type de manifestation, vous pouvez faire cela sur plusieurs soirées, un jour, un week-end. Si vous cherchez des idées relisez [LMM N°55](#).
- Un **Eco-Evènement** : Quelle que soit l'activité, le rassemblement, il existe des supports tels que la Charte de la FFCAM, le CDOS, Comité Départemental Olympique et Sportif, peut vous aider dans la préparation ainsi que vous prêter du matériel, voir [LMM N°55](#).
- L' **UFCA** : Si vous préparez une session UFCA, n'oubliez pas le nouveau support, et plus précisément le volet Environnement et ses nouvelles fiches, disponibles sur le bureau virtuel d'extranet.

Annie VIROLEAU

## AU SOMMAIRE

### ESPACES PROTEGES

- PNR de la Sainte Baume
- Dans l'Aubrac, le 53ème PNR
- Le PN Vanoise en marche vers la réconciliation
- Futur parc national forestier

### DANS LES TERRITOIRES

- Projet de liaison Bonneval-sur-Arc - Val d'Isère
- L'arrêt de Néouvielle retiré
- La chasse en Isère, une cohabitation difficile
- Réintroduction de deux ourses

### PRATIQUE SPORTIVE

- Cours d'eau encaissés et canyonisme

### EVENEMENTS

- La 4ème Sustainable Summits Conference
- Conférence annuelle CIPRA 2018
- Événements—avis aux organisateurs